

# Les Sedanais internés du Mont-Dieu

par **Gérald DARDART**

**De nombreux Sedanais ont été internés dans l'ancienne chartreuse du Mont-Dieu, entre Chémery et Tannay, entre 1793 et 1794, au moment de la grande Terreur. Ils furent parqués dans la promiscuité, accablés de conditions inhumaines, souvent pour des motifs futiles. Revenons sur cette page sombre et méconnue de notre Histoire.**

**D**urant la Terreur, de septembre 1793 à juillet 1794, le parti des Montagnards-Jacobins, dirigé par l'incorruptible Robespierre, paranoïaque et cruel, succombe à la psychose de la trahison. Des milliers de « suspects », qualifiés de fanatiques et d'ennemis de la Nation, sont arrêtés, internés et, souvent, guillotins. La Terreur a touché davantage des gens du peuple, victimes de jalousies et de vengeances personnelles, plutôt que des aristocrates qui avaient déjà émigré.

En septembre 1793, une loi des Suspects est promulguée. Les commissaires Hentz, Delaporte, Deville, Milhaut sont venus installer à Mézières un Comité de Salut public et à Sedan un Comité **de surveillance**,

subordonné au Comité de Mézières. Le conseil de Sedan est présidé par Jean-Baptiste Vassant. Né à Villers-devant-Orval, alors en Pays-Bas autrichiens, le 16 novembre 1765, Vassant fait de solides études au collège des jésuites de Sedan. Il entre ensuite dans l'ordre des Théatins. Après deux ans de professorat au collège de Tulle, il est nommé par la municipalité de Sedan, le 1<sup>er</sup> avril 1791, professeur de seconde au collège. Il loge dans une mansarde du collège. Il devient l'ami d'un autre terroriste, rencontré au Comité de Mézières, Nicolas-Memmie Mogue, né à Ville-sur-Lumes, le 16 décembre 1766.

## **De nombreux « suspects » contrerévolutionnaires dénoncés**

Le 22 septembre 1793, sur décision de l'administration départementale, l'ex-chartreuse du Mont-Dieu devient prison pour « suspects » ; les derniers moines – ils étaient encore 9 – ont dû fuir en juin 1791. Le 21 octobre 1793, Vassant est nommé maire de Sedan. Il va encourager la délation, les arrestations arbitraires, les accusations sans fondements, niant en outre les droits de la défense. Très vite, l'ancienne chartreuse est bondée d'Ardennais dits « ennemis du peuple. »



La loi du 22-Prairial – 10 juin 1794 – permet d'envoyer à la guillotine n'importe qui, qualifié d' « ennemis de la nation. »

La maison de sûreté est dirigée par l'éperonnier (fabricant de boucles de souliers et d'éperons) de Sedan, Boucher l'aîné, surnommé « Vive l'Amour » ; il signait « le sans-culotte Boucher ». **La direction** est composée de 16 personnes :

**Commandant** : Boucher l'aîné ;

**Adjoins au commandant** :

- Boucher, le jeune, éperonnier, de Sedan ;
- Bourguignon, cabaretier, Sedan ;
- Laporte, Les Grandes-Armoises ;

**Commissaires des prisons** :

- Briet, notaire, Francheval ;
- Parpette, cabaretier, Sedan ;
- Froment, notaire, Vouziers ;
- Jacques Pilard, monteur de chardons, Sedan ;
- Sarasin (ou Sarazin), notaire, Omont ;
- Marc, savetier, Sedan ;

**Sous-commissaire** :

- Sambin (ou Sabin), beau-frère de Parpette ;

**Secrétaires** :

- Damiens, Douzy ;
- Montouilloux jeune, Sedan ;
- Vesseron fils, Sedan ;

**Portier** :

- Bayer, sabotier, Les Grandes-Armoises.

**La garde** :

- Composée de 50 hommes.

La petite garnison du Mont-Dieu est, au début, composée de gardes-nationaux des Grandes-Armoises. Puis des renforts viennent de Sedan.

La mésentente règne entre les gardiens, ils se dénoncent entre eux : ainsi Florent Montouilloux et la femme Sambin dénoncent Jacques Pilard pour les petits marchés qu'il autorise sous le portail ou dans le cloître.

Mogé écrit : « *La Révolution est un pot bouillant dont la guillotine est l'écumoire, sans-culottes, dénoncez et dénoncez toujours, votre intérêt vous y engage ; car tous ceux que vous dénoncerez seront détenus ou déportés ou guillotiné, votre intérêt vous y engage ; les biens des détenus, des déportés, des guillotiné seront confisqués au profit de la république ; et la république, c'est vous.* »

Les motifs d'arrestation sont souvent futiles et abracadabrantesques :

- « Dissimulation d'objets interdits du culte. »
- « Dénoncé comme perturbateur et fanatique. »
- « Conspirateur contre la sûreté extérieure et intérieure de la République. »
- « Incivisme et machinations fanatiques. »



Dessin : Olivier GOBÉ

## La charrette rouge de Sedan

Sans aucun doute, il suffisait de déplaire à un membre de comité de salut public pour être envoyé au Mont-Dieu. **La charrette de Sedan** – une voiture peinte en rouge de sang de bœuf, remise à la poste aux chevaux sise rue de la Tête-de-Bœuf (rue de La Tour-d'Auvergne) – conduisait les suspects arrêtés. Elle partait de nuit et faisait halte à Raucourt, avant d'atteindre le Mont-Dieu.

Les représentants de Vassant – Parpette, Boucher l'aîné et son frère, Boucher le jeune – firent régner un climat d'enfer au Mont-Dieu.

En respectant son orthographe « approximative », voici le premier rapport du commandant Boucher l'aîné :

« Citoyen, get pris possession de la maison ci-devant Mont-Dieu, ainsi que tu me l'aves recommande ; aussitôt que get été arrivé get fait mettre la garnison sous les armes. Get fait foute en bas les estatues, les évêques, saint Bruno et toute sa clique. Ces bougres la etet dans leurs niches et avet lair de se foute de la nation. Ce soir on fera un feu de goie, on chantera la Carmagnole et nous fouterons aux feux tous leurs livres. Puisse-t-il en aitre fait otant de tous les aristocrates et de tous les ennemis de la patrie – salut et fraternité. – Signé : Bouché l'aîné, commandant militaire de la maison militaire du Mont-Dieu. – Et vive la République et vive la nation. Toute ma garnison porte des moustaches, ces des bougres à poêle. »

Le 27 brumaire, An II de la République, dans un second courrier, Boucher l'aîné s'exprime ainsi :

« Je viens de faire planter au milieu de la cour de la maison ci-devant Mont-Dieu l'arbre de la liberté. Oh ! Quelle joie n'ai-je pas eue, quand j'ai eu placé ma garnison sous les armes et que nous avons chanté les hymnes patriotiques ! À la fin de chaque couplet, on criait ensemble : Vive la République ! Vive la montagne ! Je n'ai de ma vie eu tant de plaisir. Pour faire la fête complète, j'ai foutu en bas le pape, tous les évêques, saint Bruno et toute sa clique. Ces bougres-là étaient en faction au-dessus des portes, dans leurs niches, et nos bonasses de paysans leur donnaient encore en passant des révérences. ? J'attends aujourd'hui un couvreur à qui je donnerai des ordres pour arracher toutes les fleurs de lis qui existent après les croix tant au clocher qu'ailleurs. Je vous envoie environ 400 livres de plomb qu'on a aussi trouvé dans les chambres, et qui servira à faire sauter le crâne de la tête de nos ennemis. Je suis votre frère le sans-culotte Boucher l'aîné, commandant la garnison révolutionnaire de la maison ci-devant Mont-Dieu.

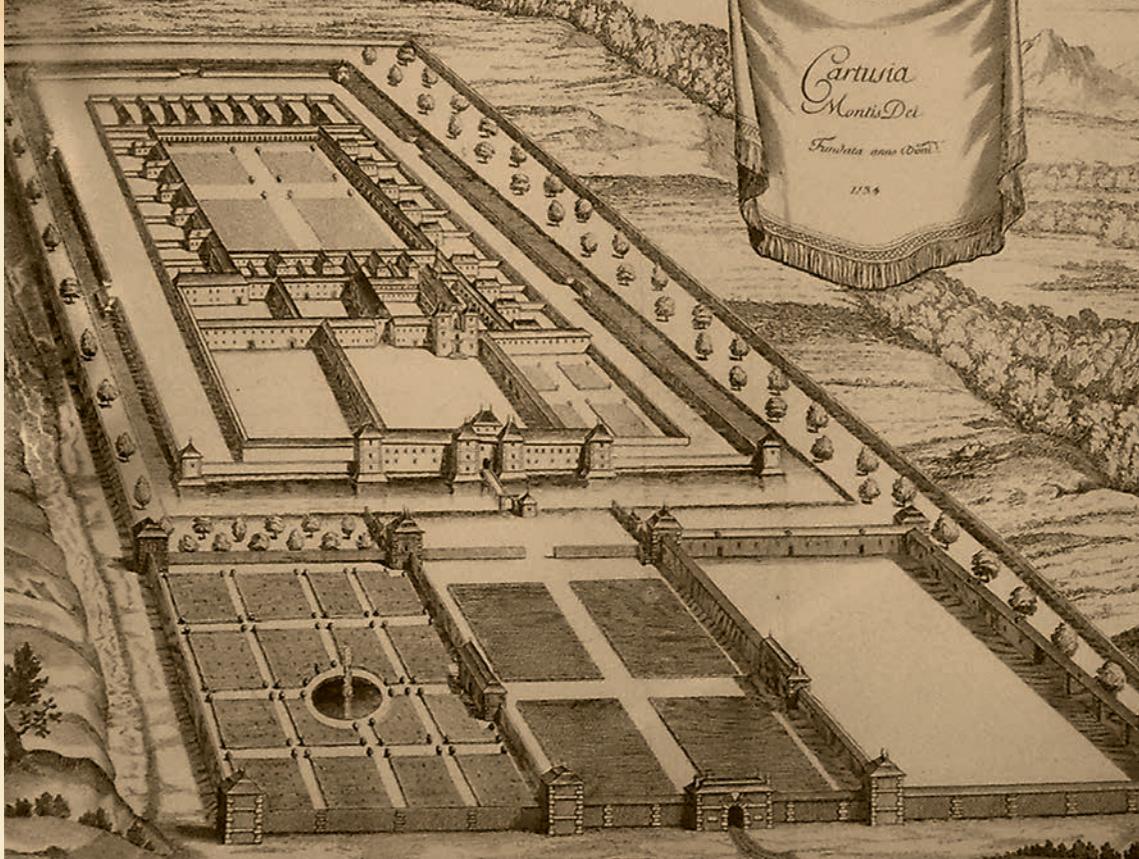
Dans une autre lettre datée du 23 frimaire, Boucher l'aîné écrit encore :

« Quant à la bibliothèque, il existe encore une quantité de livres dont le papier pourrait servir à faire des cartouches. »

## La famine règne

Boucher, corrompu, permettait, moyennant finances, de réunir les familles et couples dans une même cellule. Le représentant du Peuple, montagnard, Levasseur de La Sarthe, homme dur, mit un terme à ce trafic. La détenue, demoiselle de Montfrabeuf de Thénorgues, a été complètement dépouillée par la visiteuse « médicale », la femme Parpette. Les détenus riches payaient leur nourriture, ainsi que celle des gardiens et des détenus pauvres. Ils sont soumis à une contribution pénitentiaire variant de 200 à 3 000 livres. Le pain et la paille manquent. La mauvaise qualité du pain, fabriqué avec de la farine non blutée, provoquait de graves épidémies. En 1794, le commissaire en chef requérait Brion, officier de santé à la Neuville-à-Maire, « pour combattre la fièvre putride qui régnait au Mont-Dieu. » La pénurie est organisée, ainsi Vassant ordonne, le 1<sup>er</sup> frimaire an II, à Boucher « de ne laisser entrer dans cette maison ni gibier, ni volaille, ni friandises quelconques, et de les faire refluer sur les marchés de Sedan. » Trop brutal, Parpette est renvoyé le 28 janvier 1794.

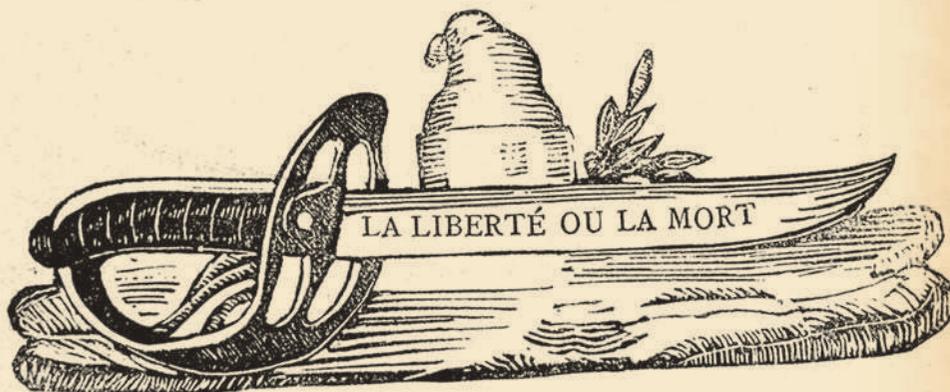
L'ensemble des cellules furent vite surpeuplées. Ainsi, **l'ancien couvent des Filles de la Propagation de la Foi, rue de l'Horloge à Sedan**, fut réquisitionné pour devenir une annexe de la prison du Mont-Dieu.



La Chartreuse du Mont-Dieu - Aujourd'hui, il ne subsiste que 1/20<sup>ème</sup> des bâtiments du VII<sup>ème</sup> siècle.



Fouquier-Tinville (1746-1795), accusateur public près le Tribunal révolutionnaire.



## 128 Sedanais sur 669 internés

La liste établie par Jules Poirier fait état de : 669 noms dont 159 femmes, 70 prêtres, 20 religieux et 21 religieuses. Chaque cellule, comprenant 4 petites pièces, doit accueillir 8 à 10 détenus.

Selon Charles Pilard, le nombre des Sedanais internés au Mont-Dieu s'élève à 73 ; répartis dans 70 chambres numérotées. Pierre Congar dénombre, quant à lui, 175 personnes originaires du district de Sedan. Nos recherches, quant à elles, recensent 128 Sedanais internés. L'âge moyen des détenus s'élève à 42 ans. Nous dénombrons 11 hommes de loi, des manufacturiers et leurs commis, des religieux... En particulier, mentionnons : le pasteur calviniste Noël de Villepoix, le libraire Guillaume Hennuy détesté de Vassant (librairie de la place d'Armes), l'imprimeur Charles Morin, le dessinateur Reizer...

Le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), lors de la chute de Robespierre, l'ordre est donné de libérer les internés. Les gardiens se sauvent pour éviter d'être pris à partie par leurs anciennes victimes. Seuls, trois fonctionnaires, n'ayant rien à se reprocher, préférèrent rester sur place : Jacques Pilard ; Vesseron fils, facteur ; et le commissaire Marc, le savetier de la rue des Francs-Bourgeois de Sedan.



Robespierre (1758-1794)

Visiblement, Boucher l'aîné s'appretait à exécuter les détenus, l'on a retrouvé chez lui 42 paquets neufs de cartouches. Mais, Vassant réussit à s'enfuir. Boucher le jeune s'échappa aussi. Toutefois, Boucher l'aîné et Mogue furent exécutés à Mézières.

À la date du 3 octobre 1794, l'on recense encore au Mont-Dieu 106 prêtres internés.

**En France, on estime à 16 594 le nombre de personnes exécutées et à 500 000 le nombre des internés. En juin 1794, l'on compte 2 000 exécutions capitales à Paris, pour citer Fouquier-Tinville, l'accusateur public, « les têtes tombaient comme des ardoises. » Et Sedan a payé un très lourd tribut à la Terreur : 28 anciens magistrats municipaux décapités le 15 prairial an II (3 juin 1794), quant à la défaite de Bouillon du 30 floréal (le 19 mai) elle engendra 206 tués, 127 prisonniers... L'internement arbitraire priva de liberté plus de 120 Sedanais enfermés au Mont-Dieu.**

# Les Sedanais internés du Mont-Dieu

- **ADAM** Jean, aubergiste
- **AUBERTIN** Pierre-Paul, curé
- **AUCLAIR** Antoine-Félix, président du tribunal du district de Sedan
- **BACOT** Alexandre, fabricant de drap
- **BACOT** André, manufacturier
- **BARTHELEMY** JB Léonard, huissier
- **BIFLET**, bijoutier
- **BOUHON**, Femme
- **BOUHON** ou **BONHON** Jean-Mathieu, chef du bureau des domaines
- **BOURGUIN** l'aîné, homme de loi
- **BOURGUIN** le jeune, juge suppléant
- **BRASSEUR** Hubert, perrequier
- **BRIQUEMONT**, juge au tribunal correctionnel
- **BRUYERE** Charles, manufacturier
- **CHAHAY** ou **CHAYER** Pierre-Paul-François
- **CHEVALIER**, perrequier
- **CHIODI** Antoine-François-Aimé, vicaire épiscopal
- **CLOUET** Louis, fabricant de drap
- **COLLOT** Joseph, prêtre
- **COUDROTTE** ou **CONDROTTE** Henri, maître tondeur
- **CROMEMELIN** Marie-Jeanne-Françoise, veuve d'Etienne DROUIN
- **DALCHEZ** Henri fils aîné, orfèvre
- **DALCHEZ** Paul-Isaac, orfèvre
- **DAY**
- **DEHAYE** Étienne, avocat
- **DELATRE** Becker
- **DELATRE** Jean-Baptiste, orfèvre
- **DELATRE** Simon-Jacques, marchand
- **DERVIN** Félix, missionnaire
- **DESROUSSEAUX** Louis-Georges, négociant
- **DONNEE** Marguerite, femme de JB Brasseur
- **DOUGRAND**
- **DROUIN** Veuve, manufacturière
- **DUMENIL** Louis-Albert-Christostôme, ancien gendarme
- **DUMENIL** Jean-Antoine
- **DUTERNE** ou **DUTERTRE** Jacques-Thierry, fabricant de savon
- **EDET** Pierre, charpentier
- **EDET** Louis, charpentier
- **EDET** Paul, menuisier, officier de la garde nationale
- **EDET**, charpentier
- **FOURIER** Jean-Baptiste, procureur
- **FOURIER**, avocat
- **FOURNIER** Pierre-Charles, épicier-droguiste
- **FRANCART** Jean-Louis, commis de la manufacture du Dijonval
- **FRANÇOIS** Alexandre
- **FRANÇOIS** Femme
- **FRANQUIN** Jean-Louis, commis
- **GARNIER** dit **GASPARD**, ouvrier
- **GASPARD** François, maître d'école
- **GASPARD-PETIT**, ouvrier de fabrique
- **GAUCHEE**, capucine
- **GERARDIN**, commis
- **GIBOU** (T) Louis, receveur
- **GILMAIRE-BOIRE** Nicolas, brasseur, officier municipal
- **GIRARDIN**, commis-voyageur
- **GODFRIN** Henry-Vincent, marchand brasseur
- **GOULET** Pierre, ancien vicaire
- **GOULET** jeune, prêtre
- **HAUTEPIERRE**, officier de police militaire armée de Sambre-et-Meuse
- **HENNUY** Étienne, libraire
- **HERBULOT** Nicolas, vicaire
- **HERBULOT** Jean-Baptiste, vétérinaire
- **HERTZIE** (S) Jean-Baptiste, lieutenant au 20<sup>e</sup> Chasseurs à cheval

- **HOPIERRE**, juge criminel
- **JACQUET**, écrivain à l'état-major de Sedan
- **JACQUET-DELATRE**, marchand tailleur
- **JACQUILLON** Jean-Baptiste, juge suppléant
- **JAYET** le fils, apothicaire
- **LABASSE**, commandant la 9<sup>e</sup> demi-brigade de chasseurs
- **LABAUCHE** Jean, manufacturier
- **LABAUCHE** Louis
- **LAFONTAINE** Pierre, homme de loi
- **LAMBERT** Henry-Vincent, propriétaire
- **LEFEBVRE**, directeur de diligences
- **LEMARIE** Jean-Auguste, homme de loi
- **LEMOINE** Jean-Brice, professeur
- **LEMOINE**, propriétaire et ancien maire
- **LEROY** Nicolas, fabricant
- **LEROY-GILMAIRE** Nicolas, commis de manufacture Rousseau
- **LOISON** Anne-Marie, rentière
- **LOIZEAU** ou **LOISON** Marie-Anne, rentière
- **LORIEUX** ou **LORIENT** Jean dit **CHEVALIER**, perrequier
- **MARCHAND** Thomas, prêtre
- **MARCHAUX** ou **MARCHOTTE**, vicaire épiscopal
- **MAUCOMBLE D'ARTAISE** Pierre-Jean-Baptiste, rentier
- **MAYEUX** ou **MAHIEU** César-Antoine-Marie-Nicolas, commissaire des guerres
- **MENU** père, instituteur
- **MENU** fils
- **MESSAGEOT**, gabeleur
- **MORIN** Charles, imprimeur
- **NOEL-NOEL** Michel, confiseur
- **OUDIN**, horloger
- **PAIGNON** femme, chef de manufacture du Dijonval
- **PETIT DE MORANVILLE** femme, noble
- **PETITFILS** Jean-Baptiste, médecin
- **PHILIPPOTEAUX** Jean-Baptiste-Onésime, marchand
- **PLAISANCE** Gabriel, vicaire
- **PROFINET** Jean-Baptiste père, négociant
- **PROFINET** fils
- **PRUNIERE**, chapelier
- **RESERRE** Jean-Joseph-Charles, dessinateur du génie de Sedan
- **REYZER** ou **REIZER** Jean-Joseph-Charles, dessinateur du génie militaire
- **RIFFLET** Théodore, bijoutier
- **RIFFLET** femme, coutelière
- **ROBERT** Antoine, vidangeur
- **ROGER** Philippe, commis chez Jean Labauche
- **ROLLIN** ou **RAULIN** François-Joseph, notaire
- **ROUSSEAUX**, manufacturier
- **ROUSSEAUX** Denis, négociant
- **ROUYER** Jean-Jacques, commis de manufacture Béchet
- **ROYER** Philippe, commis chez Jean Labauche
- **SANDRAS** François, épicier
- **SERMONNE** Jean-Baptiste, huissier
- **SOLDE** Marianne, femme de chambre chez ROUSSEAU
- **TAILLEUR** Régulus
- **TANTON** veuve, orfèvre
- **TASSIN** Louis, perrequier
- **TASSIN** femme
- **THÉRÈSE**, servante autrichienne
- **THILLOY** Pierre-Paul, marchand
- **TITEUX-LOISON** Marie-Jeanne-Françoise, rentière
- **TOUSSAINT** Pierre-Claude, prêtre
- **TRAILAIN** Ponce, chamoiseur
- **VAUTIER** ou **VAUTHIER** Jacques-Thierry, commis chez Rousseau
- **VESSERON** Charles, tisseur
- **VESSERON** Charles dit **CHAMPAGNE**, charpentier
- **VILLEPOIX**, pasteur protestant
- **WILQUIN** ou **WUILQUIN** Louis, perrequier

## Les derniers Chartreux du Mont-Dieu Où se sont-ils réfugiés, en 1790-1791 ?

Dom Platelet, le prier : SEDAN, ARLON, BOUXHEIM en Souabe, SEDAN

Dom Bévère : SEDAN

Dom Haffen : SEDAN, puis curé de TOURNES

Dom Peyre : SEDAN

Dom Hirn : CHARLEVILLE

Dom Nizet : CHARLEVILLE

Dom Bruslé : CHARLEVILLE

Dom Muller : BRAUX puis CHARLEVILLE

Dom Leblanc : LES ALLEUX, BRIEULLES-SUR-BAR puis LA MURE

Dom Piquet : ?

Dom Dortu : CHÂLONS

Dom Lépicier : THONNANCE-SOUS-JOINVILLE

Dom Malaisey : METZ

Dom Siegnitz : futur curé de BRIQUENAY

Dom Gallois : futur curé de LAMETZ



### Bibliographie succincte

- Henri d'Acremont, **La Terreur dans les Ardennes, Mogue, Vasant**, éditions H.-G. Peyre, Paris, 207 p., 1937 ?.
- Abbé J. Gillet, **La chartreuse du Mont-Dieu, au diocèse de Reims, avec pièces justificatives**, éditions H. Lepargneur, Reims, 659 p., 1889.
- Hannedouche, **Dictionnaire historique des communes de l'arrondissement de Sedan**, imprimerie Jules Laroche, Sedan, 558 p., 1891.
- Charles Pilard, **Souvenir d'un vieux Sedanais – Sedan sous la première Révolution**, imprimerie de L'Écho des Ardennes, Sedan, réédition SHAS, 1988.
- Jules Poirier, **Les prisonniers de la chartreuse du Mont-Dieu pendant la Terreur, documents pour servir à l'histoire de la Terreur**, éditions G. Kleiner, Paris, 111 p., 1903.

**Un témoignage ? un document ? Confiez-le à Gérard Dardart**

Tél. : 03 24 53 60 31 - G.D.P., B.P. n°13 - 08160 Nouvion-sur-Meuse - Mobile : 06 07 16 51 63 - Fax : 03 24 53 91 78